

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 1

Artikel: Jura : deux femmes ont exposé à Moutier

Autor: Steullet, A.-M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

VAUD

AU GRAND CONSEIL

Madame Suzy CORNAZ, députée, a demandé au Conseil d'Etat, lors de la discussion du projet de décret concernant la Caisse de pension que, lors de la révision complète de cette loi (ce qui ne saurait tarder) il soit prévu, non seulement une pension de veuf, comme c'est le cas actuellement, mais également une pension de veuf. Ceci, pour établir l'égalité des prestations ! Le conseiller d'Etat Gavillet a répondu assez favorablement. Un point mineur pour certaines, mais d'importance pour d'autres !

Madame Madeleine BLANC, députée, a déposé une motion relative à la nouvelle étude et à la nouvelle conception du plan hospitalier vaudois face aux établissements régionaux dont le développement a été limité. Mm Blanc s'inquiète de l'équipement de la « zone sanitaire III » (= Vevey, Montreux, Villeneuve, Noville). Les hôpitaux de cette région ont affirmé leur volonté de collaborer et de coordonner leur organisation ; il est impossible et trop onéreux de maintenir trois établissements hospitaliers équipés selon les derniers progrès de la science, dans une aire géographique si restreinte. On a alloué des crédits limités à l'Hôpital de Montreux pour une modernisation très restreinte, qu'on a appelé l'« opération survie ». Il serait souhaitable maintenant de prévoir que ces trois hôpitaux soient pourvus de lits du « type C », c'est-à-dire propres à recevoir des personnes âgées qui voudraient être soignées dans leur commune et que par ailleurs on construise un hôpital de zone moderne sur le terrain déjà acquis par les communes de cette région, hôpital qui pourrait recevoir les autres malades. « Nous demandons », conclut Mme Blanc, que, lors de sa nouvelle étude sur la conception du Plan hospitalier vaudois, le Conseil d'Etat maintienne sa décision de doter la zone sanitaire III d'un hôpital de zone, afin qu'une région importante de notre canton ne soit pas sous-équipée dans quelques années, ni suréquipée si l'on admettait la modernisation complète et onéreuse de trois hôpitaux régionaux. »

Madame Armine SCHERLER, députée, a déposé une interpellation concernant le personnel infirmier et soignant diplômé. Mme Scherler constate la pénurie de personnel infirmier diplômé et demande s'il ne serait pas souhaitable de faire une enquête sur la situation socio-professionnelle de ce personnel, enquête qui permettrait d'éclaircir certains points qui ne sont pas étrangers à la quantité d'abandons relativement importante constatée au sein de la profession. Concernant le personnel soignant diplômé, Mme Scherler demande qu'on légalise les congés de formation, qu'on envisage des mesures facilitant le travail à temps partiel : un salaire adéquat (qui varie actuellement entre 7.80 et 9.65 l'heure, pour des personnes pouvant justifier de 10 ans de diplôme), des cours de recyclage pour des personnes qui auraient quitté la profession pendant un certain temps et une intégration socio-psychologique dans l'équipe soignante.

Madame Marianne THIBAUD, députée, a posé une question concernant la route qui relie Yverdon au Centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord vaudois, de Cheseaux-Noréaz : cette route (seule voie de communication) est dangereuse ; Mme Thibaud demande une limitation de la vitesse immédiate, un élargissement de la chaussée et la création de pistes pour piétons et pour cyclistes.

S. Ch.

UN SÉMINAIRE SUR LA CONDITION DE LA FEMME

Le Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman organise un cours de 11 conférences, qui auront lieu du mercredi 15 janvier au mercredi 28 mars à l'Hôtel du Lac à Vevey. Les personnalités suivantes ont assuré leur concours pour ce séminaire : Mmes Colette Audry, Gertrude Girard-Montet, Han Suyin, Marion Janjic, Claire Masnata-Rubattel, Anne-Lise Stauffer-Grobety et MM. Tahar Ben Jelloun, Dr. W. Geisen-dorf, Gabriel Ispirian, Roland Jaccard, Georges Panchaud, Philibert Secrétan. Tous renseignements auprès de M. Maillard, ch. des Arquebusiers 14, 1800 Vevey, (tél. (021) 51 44 81).

Fribourg

Le CENTRE DE CONSULTATION FAMILIALE — Planning familial — s'est ouvert à Fribourg, Square des Places 1 (2e étage), tél. (037) 22 83 22. Il accueille, informe, conseille les personnes, couples, parents ou adolescents dans les domaines de la maternité, la fécondité, la stérilité, la contraception et l'éducation sexuelle.

L'horaire est le suivant (de préférence sur rendez-vous) :

Lundi - mardi - mercredi - vendredi de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures.

ATEES Groupe féminin

(Association des travailleurs espagnols émigrés en Suisse)

Ces femmes espagnoles désiraient participer au congrès, malheureusement leurs inscriptions sont venues trop tard. FEMMES SUISSES se fait un plaisir de publier certains passages d'une lettre d'un membre de la Commission centrale de l'ATEES. « Femmes espagnoles qui travaillent en Suisse, organisées à l'ATEES pour défendre nos revendications comme travailleuses et mères, nous pensons qu'un congrès qui examinerait la situation de la femme dans l'emploi et l'économie ne peut faire abstraction des dizaines de milliers de femmes immigrées qui contribuent avec leur travail au bien-être de la Suisse.

C'est pour cette raison que nous voudrions être invitées à votre congrès avec le droit de participer aux discussions et de prendre la parole.

Nous estimons que nous avons beaucoup de choses à défendre avec les femmes suisses : infériorité des salaires par rapport aux hommes, congés de maternité trop courts et mal payés, infrastructure pour la garde de nos enfants insuffisante, fiscalité défavorable à notre travail, autant de revendications pour lesquelles nous pouvons lutter unies.

Le résultat de la votation du 20 octobre, avec le vote positif des femmes, nous encourage dans ce sens. »

Vaud

DEUX FEMMES ONT EXPOSÉ A MOUTIER

A la Galerie du Club des arts, rue Centrale 53, à Moutier, deux artistes ont exposé leurs œuvres en compagnie du peintre Sylvère Rebetez et du céramiste Joseph Boinat.

Paule Boillat, céramiste, premier maître de Joseph Boinat montre en ce moment plusieurs pièces de toute belle facture. Elle définit son travail comme étant la recherche du beau, une recherche qui est pour elle une aventure recommencée avec chaque objet. Elle dit : « Le beau et le bien se confondent. » En quelque sorte, ils sont frères. Paule Boillat, pour qui la céramique est une manière de se réaliser, est de la trempe des créateurs car son œuvre n'a rien de déjà vu. A la suivre, on va d'une surprise à l'autre tant l'imagination et la discipline se conjuguent au long de sa belle carrière.

Asa Lanova pour sa part, présente des tapisseries. On sait d'elle qu'elle fut danseuse, chez Bégart notamment. On sait encore qu'elle s'adonne avec bonheur à l'écriture et ses scénarios ont retenu l'attention de la télévision qui a tourné plusieurs de ses œuvres. Son hobby ? La tapisserie. Un peu sauvage, toujours « authentique », elle allie une fantaisie débridée à l'art de la composition.

A.-M. Stuellet.

Jura

Semaine Romande à Balexert - Genève

Suite du Congrès bernois

11 AU 15 FÉVRIER 1975
Centre de BALEXERT
(près Cointin)

PROGRAMME PROVISOIRE

Exposés suivis de discussions
Bureau de consultation permanent

Mardi 11 février

● **Le monde du travail**
Formation
recyclage
travail à temps partiel, etc.

Mercredi 12 février

● **Problèmes juridiques**
droit de la famille
succession, etc.
● **Assurances sociales**
● **Questions d'argent**

Jeudi 13 février

● **La mère et la ménagère**
image de la femme des livres
d'école à la publicité
comment préparer les filles et les garçons à une vie de partenaires
plan de vie
plan de travail
la solidarité en fait

Vendredi 14 février

● **Ce que la consommatrice doit savoir**
publicité

Samedi 15 février

● **Le couple**
planning familial
problèmes du couple
plan de vie

Le programme définitif sera publié, en temps voulu, par FEMMES SUISSES, J'ACHÈTE MIEUX et certains autres périodiques.

Le Centre de Balexert se trouve à proximité de Cointin.
Accès par l'autoroute. Parking, garderie d'enfants, restaurants.

ENTRÉE LIBRE

Pour tous renseignements

Mme I. ENGEL, 8, rue de Beaumont
1206 GENEVE - Tél. (022) 46 67 21

ADRESSES UTILES

SUR LE PLAN SUISSE

- Alliance de sociétés féminines suisses, secrétariat permanent, Winterthurerstrasse 60, 8006 Zurich.
- Présidente, J. Berenstein-Wavre, 36, avenue Krieg, 1208 Genève.
- Association suisse pour les droits de la femme, Mme G. Girard-Montet, Gérénez 4, 1814 La Tour-de-Peilz.
- Fédération suisse des femmes protestantes, Mme Täuber, présidente, Föhrenweg 7, 5400 Baden.
- Ligue suisse des femmes catholiques, Mme Höchli, présidente, Kreuzlibersteig, 5400 Baden.
- Association féminine suisse d'utilité publique, Mme Steinmann, présidente, Via al Segnale 20, 6612 Ascona.

SUR LE PLAN ROMAND

les Centres de liaison d'associations féminines (CLAF)

- | | | |
|---|---|---|
| CLAF genevois
Mme R. Chambord
3, av. Th. Vernes
1290 Versoix | CLAF neuchâtelois
Mme S. Schäppi
2, rue Léon Berthoud
2000 Neuchâtel | CLAF vaudois
Mme F. Champoud
5, rue Voltaire
1006 Lausanne |
| CLAF valaisain
en formation | CLAF fribourgeois
Mme Marmy
1470 Estavayer-le-Lac | CLAF jurassien
Mme C.-L. Renggli
44 A, rue des Alpes
2502 Bienne |

les sections de l'Association suisse pour les droits de la femme

- | | | |
|--|---|---|
| ASDF Genève
Mme M.-J. Mercier
2, ch. Vidollet
1202 Genève | ASDF Neuchâtel
Mme G. Borel
2, rue de Bâle
2012 Avernier | ASDF Vaud
Mme S. Chapuis
2, av. de la Gare
1003 Lausanne |
| ASDF Valais
Mme Carmen Mabillard
3965 Chippis | ASDF Fribourg
Mme Jacqueline Guisolan
1470 Estavayer-le-Lac | ASDF Biel
Mme Ch. Grupp
Grünenmattstr. 4
2552 Orpund |
| | | ASDF Bienne
Mme L. Ramsseier
Im Grund 32
2500 Bienne |

les mouvements de libération de la femme (MLF)

- | | | |
|--|--|--|
| MLF Neuchâtel
Case postale 74
2006 Neuchâtel | MLF Lausanne
Case postale 1804
1002 Lausanne | MLF Fribourg
Case postale 96 Bourg
Fribourg 2 |
| MLF Genève
Case postale 111
1227 Carouge | | Groupe de femmes Valais
Case postale 125
3960 Sierre |

Fribourg

AU CENTRE DE LIAISON

Le 19 novembre, le Centre de liaison fribourgeois réunissait les présidentes de ses associations membres.

Mme I. Engel, de Genève, vint nous entretenir du Congrès 1975. Avec sa chaleur communicative, la conférencière fit vivre devant nous ce futur congrès « comme si nous y étions ».

Puis, nous eûmes une information sur les apprentissages ménagers ruraux et les apprentissages tout court.

Les jeunes filles de la campagne et celles qui désirent devenir paysannes ont la possibilité de suivre un cours d'une année à l'École ménagère rurale de Grangeneuve. Elles peuvent aussi, si elles peuvent parfaire leur formation, prétendre à un certificat fédéral de capacité ; pour ce dernier les cours se donnent en partie à Grangeneuve et à Marcellin. Il existe encore à Grangeneuve des cours ouverts (externes) à l'intention des paysannes, sous forme de recyclage.

L'apprentissage ménager a lieu dans les ménages privés ou collectifs. Il dure une année et est réglementé par un contrat. Les apprentis suivent des cours en école professionnelle et reçoivent un certificat au terme de leur formation.

Remarquons que cet apprentissage peut représenter une bonne base avant une formation dans les professions para-médicales ou sociales, en même temps qu'il remplit souvent une période d'attente entre la scolarité obligatoire et l'entrée dans l'étude de ces professions.

Une dame de la Singine nous parla d'une initiative qui vient de voir le jour dans ce sympathique district : les devoirs surveillés, à l'intention des enfants dont les mères surchargées ne peuvent s'occuper ainsi que des enfants de travailleurs étrangers. Ce service est assumé par des femmes. Un vibrant appel est lancé afin que dans les autres districts il soit fait de même.

G. Chablais.